

REVUE DE PRESSE DE LA SEMAINE 23

06 06 16 Chute du pétrole : l'Algérie réforme ses retraites

Par Lefigaro.fr

L'Algérie, frappée par une très forte baisse de ses revenus pétroliers, va réformer son système de retraites qui fragilise les finances publiques, selon un communiqué officiel publié lundi. La réforme va se traduire par la suppression du départ à la retraite sans condition d'âge. L'âge de départ est maintenu à 60 ans.

L'Algérie, pays de 40 millions d'habitants, comptait plus de 2,7 millions de retraités au 31 décembre 2015, selon les chiffres officiels. La décision de réformer le système a été prise après une réunion lundi de la "Tripartite" formée du gouvernement, du patronat et de la Centrale syndicale.

"Les participants à la Tripartite et afin de préserver et consolider le dispositif national de retraite, considèrent que les conditions actuelles ne permettent plus le maintien du départ à la retraite sans condition d'âge", explique le communiqué conjoint du gouvernement et des partenaires sociaux.

Le texte juge le maintien de "ce dispositif (...) dommageable aussi bien aux équilibres financiers de la Caisse nationale de retraite qu'à l'outil de production qui enregistre chaque année d'importantes déperditions au niveau de ses ressources humaines, notamment les plus qualifiées", poursuit le texte.

Dans le système en vigueur, toute personne ayant cumulé 32 ans d'activité peut partir à la retraite sans attendre l'âge de départ légal de 60 ans. Il permet aussi à tout cotisant de cesser son activité sans avoir cotisé pendant 32 ans et sans attendre l'âge de 60 ans.

En 1994, l'Algérie avait aussi mis en place une procédure de retraite anticipée pour atténuer les effets d'un Plan d'ajustement structurel de son économie (PAS) qui s'était traduit par la suppression de dizaines de milliers d'emplois. La procédure permettait aux hommes de plus de 50 ans et aux femmes de plus de 45 ans de prétendre à la retraite.

06 06 16 Le Canada abaisse l'âge de la retraite de 67 à 65 ans

Figaro

Par Ludovic Hirtzmann

Justin Trudeau, le jeune premier ministre canadien, ici le 1er juin à Ottawa, avait promis d'abaisser l'âge de la retraite.

«Nous ramenons l'âge de la retraite à 65 ans parce que c'était une erreur de la mettre à 67 ans», a déclaré récemment le premier ministre du Canada Justin Trudeau, ajoutant que «prendre soin des personnes les plus vulnérables de notre société est très important». Le chef du gouvernement libéral, au pouvoir depuis sept mois à Ottawa, a précisé que la décision de son prédécesseur conservateur Stephen Harper était une réponse «simpliste» à un problème «complexe».

Il n'existe pas d'âge obligatoire pour prendre sa retraite au Canada, mais plutôt un âge pour avoir le droit de la percevoir. C'est cet âge-là que les conservateurs avaient voulu repousser à 67 ans d'ici 2023. Dans les faits, les Canadiens décident souvent de prendre leur retraite bien plus tôt. «Depuis 2004, l'âge moyen de la retraite est demeuré relativement stable, soit d'environ 62 ans (60 ans au Québec)», précise l'institut national Statistique Canada. Le système canadien de retraites est flexible. Les Canadiens peuvent toucher leur retraite et continuer à travailler.

Dans le mur

Les conservateurs ont dénoncé l'annonce de Justin Trudeau. «On va foncer dans le mur (...) La population vieillit, il y aura bientôt moins de travailleurs que de gens à la retraite», a dit le député conservateur Gérard Deltell à l'agence de presse QMI. Si la plupart des experts reconnaissent que la population du Canada

vieillit malgré l'immigration, les avis sont moins catégoriques sur le coût de l'abaissement de l'âge de la retraite, financé par un déficit budgétaire et évalué selon plusieurs sources à 15 milliards de dollars sur les cinq premières années. Denis Latulippe, professeur de l'université Laval à Québec et spécialiste des questions de retraite, confie que le coût de cette seule disposition «n'aura pas un gros impact» sur les finances. D'autant qu'au Canada, «les régimes publics de retraite ne sont pas très généreux».

Appauvrissement

La situation des retraités n'a cessé de se détériorer. Les employeurs, surtout ceux du secteur privé, proposent de moins en moins de régimes complémentaires à leurs salariés. Selon une étude du Broadbent Institute, en 2011, moins de 38% des Canadiens étaient couverts par un régime complémentaire d'entreprise contre 46% en 1977 et encore moins par un régime d'épargne personnelle. Alors que 3,9 % des retraités canadiens vivaient dans la pauvreté en 1995, ce nombre a explosé à 11,1 % en 2013. Le libéral progressiste Justin Trudeau, en baissant l'âge de la retraite, prétend rompre avec les conservateurs et s'adresser aux plus démunis. Sans l'attendre, la province de l'Ontario a créé l'an dernier un nouveau palier de retraite complémentaire public obligatoire pour ses citoyens. La ministre associée des Finances de l'Ontario et chargée des retraites, Mitzi Hunter, avait alors justifié ce choix «pour que nous puissions tous vivre notre retraite dans la dignité»

07 06 16 Le CTIP salue la réforme de la retraite supplémentaire

L'AGEFI Quotidien

Le représentant des institutions de prévoyance y voit «une première étape» qui remet à égalité assureurs français et fonds de pension anglo-saxons.

L'article 33 de la loi Sapin 2 en cours d'examen à l'Assemblée nationale fait le bonheur du monde de la retraite professionnelle supplémentaire. Comme l'avait promis l'exécutif, un nouveau véhicule va en effet permettre au monde de l'assurance, et notamment aux institutions de prévoyance (IP), de s'affranchir des contraintes de Solvabilité 2. En accord avec la directive européenne sur les institutions de retraite professionnelle (IORP), ils bénéficieront d'un «régime prudentiel ad hoc».

«Nous avons toujours souhaité un traitement équitable de la retraite supplémentaire dans Solvabilité 2, qui n'a malheureusement pas retenu une harmonisation avec les fonds de pension européens», a déclaré lors du bilan 2015 du CTIP Bertrand Boivin-Champeaux, son directeur prévoyance et retraite supplémentaire. L'organisme représentant les IP auprès des autorités a indiqué que leurs cotisations de retraite supplémentaire ont baissé de 3,9% l'an dernier, à 930 millions d'euros.

En abandonnant l'idée de réformer les règles de solvabilité de la directive IORP, Bruxelles a créé un système à deux vitesses sur le segment de la retraite supplémentaire d'entreprises, représentée en France par les contrats «article 83» et «article 39». La loi Sapin 2 est «une première étape» qui «va nous permettre de continuer à gérer cette activité avec un capital approprié», avance Bertrand Boivin-Champeaux, en référence à la fin des mesures transitoires de Solvabilité 2, prévue en 2019.

Le texte permettra le transfert des portefeuilles existants vers les nouveaux organismes, voire aux acteurs «ne couvrant que des engagements de retraite professionnelle supplémentaire de modifier leur objet». Ce nouveau statut devrait se rapprocher de Solvabilité 1, qui régit toujours les exigences des fonds de pension anglo-saxons. Une telle évolution permettrait de davantage rediriger les 130 milliards d'euros de la retraite supplémentaire vers des supports plus risqués comme les actions.

A la fin 2015, les 36 IP adhérentes au CTIP concentraient 12,9% de leurs placements en actions, contre 14,3% en 2013. Ces IP affichaient par ailleurs un ratio en normes Solvabilité 1 moyen de 6,2 fois les exigences de capital réglementaire, contre 6 fois fin 2014. «Nous attendons encore les données définitives de l'exercice préparatoire mais le ratio devrait tourner autour de 2,5 fois sous la norme Solvabilité 2», indique Bertrand Boivin-Champeaux.

10 06 16 Retraite à 65 ans : la fausse bonne idée qui finira par s'imposer...

La tribune

Par François Charpentier

Peut-on vraiment croire que les salariés travailleront jusqu'à 65 ans, comme le préconisent les leaders de droite ? En fait, il s'agit, comme dans les autres pays, de diminuer les pensions à venir. Faute d'alternative... Par François Charpentier

Le débat sur le meilleur âge pour partir en retraite est une nouvelle fois relancé. À l'étranger et en France. À l'étranger, on voit donc le Canada vouloir "revenir" d'une règle des 67 ans, qui n'était applicable qu'en 2024, à 65 ans. En réalité, il s'agit donc pour le gouvernement de Justin Trudeau de s'en tenir à ce qui existe. Le Canada peut se le permettre dans la mesure où le régime public de retraite étant peu généreux faute de cotisations en rapport avec une retraite décente, allonger la durée d'activité n'aurait pas modifié grand-chose. À cette réserve près, tout de même, qu'après la crise financière de 2007, les salariés canadiens semblent moins demandeurs que par le passé de compléments en capitalisation, donc de fonds de pension payés par l'employeur, qui ont fait la preuve de leur vulnérabilité. Cela ne devrait donc pas arranger leur porte-monnaie.

"Perspective à l'anglaise" en Allemagne

Autres cieux, autres mœurs, mais résultat finalement comparable. En Allemagne, où les 67 ans sont programmés pour 2029 - et continuent de très mal passer dans l'opinion -, le gouvernement envisagerait de porter l'âge de départ en retraite à 70 ans voire plus. Il faut ici rappeler que les experts du régime de base allemand ont souligné il y a deux ans que les hypothèses qui sous-tendaient la grande réforme Schröder de 2000 ne seront pas tenues. Le chancelier à l'époque prévoyait de ramener en 2030 le taux de remplacement de la retraite par rapport au dernier salaire aux alentours de 43%. Or, de nouvelles projections ont montré que ce taux tournerait plus vraisemblablement autour de 38%.

Les raisons de cette sous-estimation sont multiples. D'une part, il y a une fécondité des femmes qui reste au plus bas en dépit des mesures prises pour redresser la situation. Ensuite, il existe une frange de plus en plus importante de la population engluée dans des mini-jobs avec des mini-salaires. Enfin, la crise économique ne permet pas d'espérer une amélioration du montant des pensions dans un pays où si 100 Allemands de 20 à 65 ans supportent environ 35 retraités, ils en supporteront 42,7 en 2030. Conséquence de cette situation, de plus en plus de retraités allemands s'alarment pour leur niveau de vie et pour une "perspective à l'anglaise" où, en 2040, la moitié d'entre eux serait sous le seuil de pauvreté. On retrouve ici la situation canadienne.

De 65 ans à 60 ans en 1912, déjà...

La vraie question qui se pose en France et qu'a posée Alain Juppé dans son programme électoral est de savoir si l'on peut et si l'on doit relever l'âge de la retraite. Écartons tout de suite les comparaisons avec l'Allemagne qui n'ont pas lieu d'être. La situation démographique de la France diffère du tout au tout avec celle de l'Allemagne. Un baby-boom de longue durée, puis une fécondité qui tourne aujourd'hui autour de 2% garantissent, sinon un renouvellement des générations, du moins une progression continue de la population. Pour dire les choses autrement, alors que d'ici à 2050 l'Allemagne devrait perdre près de 10 millions d'habitants, non compris les flux migratoires, la France devrait en gagner plus de 2 millions. Quant au montant des pensions, on rappellera seulement un chiffre de la Drees : le taux de remplacement en France est actuellement un peu supérieur à 62% contre 57% au Royaume-Uni et 47% en Allemagne.

Au départ, la retraite à 65 ans

Si un relèvement de l'âge de la retraite peut apparaître comme une - la seule ? - solution en Allemagne, la barrière des 65 ans évoquée par Alain Juppé revêt forcément l'allure d'un chiffon rouge pour l'actuelle majorité. C'est une vieille histoire. Aussi vieille que celle de nos régimes de retraite et que le premier d'entre eux, celui des retraites ouvrières et paysannes de 1910. La création de ce régime, présenté par Vincent Nadaud dès 1879 et défendu par le Premier ministre du Travail René Viviani, après plus de 30 années de débats passionnés à l'Assemblée nationale, fut votée dans une assez grande indifférence de l'opinion. De fait, le texte de loi prévoyait que l'âge de départ à la retraite était fixé à 65 ans à une époque où l'espérance de vie tournait autour de 48 ans. La CGT avait donc beau jeu d'ironiser sur la grande conquête sociale que représentait cette "retraite des morts"... L'échec fut tel, que dès 1912, le

gouvernement reformera le système en abaissant l'âge de départ à la retraite à 60 ans. François Mitterrand n'avait donc rien inventé...

En 1981, la droite avait montré la voie

Cette dernière remarque n'est pas anodine. C'est en 1972 que le Parti socialiste, le Parti communiste et les radicaux de gauche inscrivent le principe d'une retraite à 60 ans dans le programme commun. Un an plus tard se produit le premier choc pétrolier qui conduira Jacques Chirac Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing à accepter le principe de la retraite à 60 ans pour les travailleurs manuels. Dans le même temps, se développent massivement les préretraites pour soulager les maux de la sidérurgie du Nord et de la Lorraine d'abord, de la construction et de la réparation navale ensuite, de l'automobile enfin. Bref de toute l'économie qui se dope aux départs anticipés jusqu'à 53 ans et 7 mois dans la sidérurgie...

On l'a un peu oublié aussi, mais le 1er juin 1977, les députés votent, presque par surprise, l'abaissement de l'âge de départ à la retraite des femmes à 60 ans. Dans la foulée, le 13 juin 1977, patrons et syndicats signent un accord professionnel instituant des préretraites à 60 ans avec 70% du salaire antérieur brut.

Autrement dit, quand la gauche arrive au pouvoir en 1981, la France est dans une situation qui permet, grâce à des décisions prises par les gouvernements de Raymond Barre, à plus de la moitié de la population salariée de cesser son activité avant ou à 60 ans. S'il s'agit donc aujourd'hui de sacrifier à un mythe avec le retour de la retraite à 65 ans, c'est en fait à un retour sur elle-même que s'invite la droite.

Le montant des pensions de retraite va baisser

En tout état de cause, deux autres questions se posent auxquelles a répondu le porte-parole d'Alain Juppé, le député Benoist Apparu devant les journalistes de l'information sociale il y a trois semaines. **D'abord comment fait-on pour maintenir dans leur emploi des salariés âgés dans un pays perclus de chômage et où se perpétuent les politiques d'âge dans les entreprises ? Personne évidemment n'ose dire la vérité, pas plus en Allemagne qu'en France.**

De l'autre côté du Rhin, quand on exige pour avoir une retraite à taux plein 45 années de cotisation et plus de 65 ans, on sait pertinemment que, dans les faits, les salariés, notamment de l'industrie devanceront l'appel, donc qu'ils subiront des abattements sur leur pension, donc qu'à part quelques cadres supérieurs et quelques sénateurs, rares seront ceux qui pourront partir avec une retraite pleine.

La perspective n'est pas différente en France où de fait, plus on allonge la durée d'assurance dans un contexte de fort chômage, de révolution numérique et de renchérissement du coût de la prévoyance pour l'entreprise et ses salariés, plus la pression se fait forte pour un départ avant l'âge légal et pour une pension amputée. En Allemagne cela se traduit déjà par une relative paupérisation d'un nombre important de retraités. La situation n'est sans doute pas la même en France. Mais quand on observe la charge supportée par les retraités dans la dernière réforme Agirc Arrco (3,5 milliards d'euros d'économies sur les 3,6 milliards à réaliser avant le 1er janvier 2019), on imagine facilement que les choses puissent se dégrader très rapidement.

Étouffer les régimes spéciaux

La seconde question, forcément douloureuse pour Alain Juppé compte tenu de son expérience de 1995, porte sur les régimes du secteur public. Comment faire, en effet, pour que le fossé ne se creuse pas plus qu'il ne l'est aujourd'hui entre, d'une part des salariés du privé qui partiraient à 65 ans à une date encore indéterminée (le rythme de l'allongement de la durée de cotisation se fera-t-elle comme en 1993 au rythme d'un trimestre supplémentaire par an ? ou de deux ?), d'autre part des fonctionnaires en position active qui partent cinq ans plus tôt et des agents d'entreprises publiques encore plus favorisés ?

La réponse de Benoist Apparu consiste à dire qu'il faudra que les "entrants" dans ces régimes aujourd'hui "spéciaux" sachent que, comme on l'a fait pour France Télécom, ils entrent dans le régime de droit

commun. En d'autres termes, le porte-parole d'Alain Juppé ne s'en cache pas, il s'agit "d'étouffer les régimes spéciaux". Bref de sortir une fois pour toutes des professions à statut qui en freinant l'évolution du système menacent sa pérennité. Il s'agit aussi de revenir sur l'erreur commise à la Libération quand, sous la pression du Parti communiste et en contradiction avec les principes posés par le Conseil national de la Résistance, le gouvernement provisoire du général de Gaulle a renoncé à la mise en place d'un véritable régime unique des pensions de retraite et a maintenu en l'état les régimes spéciaux, notamment le premier d'entre eux, celui des fonctionnaires civils et militaires.

Des coûts croissants, mais incertains

Trop haut, trop fort, trop dur ? Faute de croissance économique à la hauteur des besoins de financement d'une protection sociale qui représente plus de 720 milliards d'euros de dépenses annuelles, dont 46% pour les seules retraites et faute de proposition alternative crédible dans l'environnement financier instable d'aujourd'hui, il n'est pas un seul spécialiste aujourd'hui qui puisse ignorer que tous les programmes électoraux à venir devront eux aussi faire figurer le relèvement de l'âge de la retraite dans leurs priorités.

Et bien évidemment cela aura un prix, comme l'a indiqué, le 6 juin, Jean-Paul Lacam, délégué général du Centre technique des institutions de prévoyance (Ctip). Maintenir dans leur emploi des salariés de plus en plus âgés se traduit inmanquablement pas des coûts croissants. Non seulement parce que les nouvelles règles remplaçant la loi Evin du 31 décembre 1989 interdiront aux assureurs (institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurances) d'ajuster instantanément leurs tarifs quand un salarié quitte un contrat collectif pour un contrat individuel, mais aussi parce qu'on sait bien que, déjà aujourd'hui, une proportion non négligeable de travailleurs mijotent dans des régimes d'invalidité en attendant l'âge légal de départ en retraite. Et plus on allongera la durée d'assurance, plus le fardeau sera lourd.

En revanche, il n'est pas interdit de penser que le maintien dans l'activité d'une proportion croissante de seniors pourrait se traduire, sinon par la disparition du moins par un report dans le temps de maladies dites dégénératives qui, elles aussi, ont un coût. Mais qui peut dire sérieusement aujourd'hui où s'établira l'équilibre ?

COMMENTAIRES

Bref a écrit le 10/06/2016 à 23:12 :

Le but final est d'éliminer cette collaboration entre génération et de casser l'entente sociale!

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

bourdiga a écrit le 10/06/2016 à 19:52 :

député/sénateur, 1 mandat = 1retraite, 2mandats = 2 retraites etc.... ce qui est bon pour eux ne l'est pas pour le citoyen qui doit s'il le peut travailler plus tard avec un taux de remplacement plus faible ; que ces gens nous montrent l'exemple pour asseoir leur crédibilité

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Havoc a écrit le 10/06/2016 à 19:38 :

Une solution qui n'en est pas une, qui cache sa véritable nature, mais surtout qui, en incitant les seniors à occuper leur emploi, lorsqu'on le leur permet, le plus longtemps possible, est une véritable machine à casser les espoirs de la jeunesse de travailler un jour aux postes qu'elle mérite.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Gépe a écrit le 10/06/2016 à 19:16 :

Suite. Une première tentative de financer les retraites par une taxe sur l'énergie avait été envisagée à l'occasion de la taxe carbone par la commission Rocard; cette mesure avait fait l'objet d'une votation en

Suisse; un financement par la TVA sociale a été mis en place en 2012, et supprimée par François Hollande. Petit à petit, l'idée avance.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

charly10 a écrit le 10/06/2016 à 18:44 :

La question est, comment faire pour pouvoir travailler au-delà de 55 ans, quand les employeurs, état ou patronat, privé, vous considèrent hors service à 50 ans. Reforme débile ; C'est là le cœur du problème, c'est ici que l'on voit les conséquences désastreuses à terme du manque de volonté politique de ne pas vouloir essayer une politique radicalement différente que celle de la pensée unique économique qui dirige le monde depuis 30 ans.

Le cout du capital, de la spéculation effrénée qui laisse circuler une masse phénoménale d'argent qui ne profite en rien à l'économie réelle, et sur laquelle nos pauvres dirigeants n'arrivent pas à se mettre d'accord pour en prélever une infime partie qui pourrait régler la majorité de nos problèmes (dette, cout social). Comme toujours il est plus facile, de culpabiliser le salarié, le petit retraité, de dresser les catégories entre elles, que d'aller déjà reformer les structures d'état, ensuite oser tacler la finance et ses dérives qui sont à la source de nos problème

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

charly10 a écrit le 10/06/2016 à 18:39 :

Pourquoi encore taxer l'énergie ? A ce niveau, on pénalise toujours les moins favorisés. Et les transactions financières, qu'aucun politique n'ose toucher de peur de déplaire à la finance ; c'est pourtant là qu'il y a du grain à moudre.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Gépe a écrit le 10/06/2016 à 18:08 :

Mais pourquoi s'obstiner à considérer les retraites comme la répartition des salaires, alors qu'il s'agit de la répartition des richesses produites, c'est à dire l'ensemble du PIB. Il faut étendre le financement des retraites à l'ensemble des richesses produites, et en particulier à l'énergie. Une taxe sur l'énergie pour financer le chômage et les retraites; c'est la solution.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Réponse de Pierre 2 le 10/06/2016 à 21:40 :

Cette mesure inégalitaire, est Anticonstitutionnelle. Elle sera retoquée

Signaler un contenu abusif

un physicien a écrit le 10/06/2016 à 17:52 :

Le développement de la retraite progressive permettrait de rendre moins aigus beaucoup de ces problèmes. Mais elle ne concerne aujourd'hui qu'environ 5000 personnes et est interdite aux fonctionnaires !

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

lachose a écrit le 10/06/2016 à 16:12 :

"La seconde question, forcément douloureuse pour Alain Juppé compte tenu de son expérience de 1995, porte sur les régimes du secteur public".

Janvier 2003 :

Selon le Canard enchaîné, Alain Juppé, président de l'UMP, a fait valoir, à sa demande, ses «droits à la retraite» depuis le 1er janvier. Inspecteur des Finances, l'ancien Premier ministre, 57 ans, est à la retraite aux termes d'un arrêté du 13 novembre 2002 paru au Journal officiel. Hier, le maire de Bordeaux s'est justifié : «Le temps passe, hélas. On reproche souvent aux hommes politiques de conserver un filet de sécurité. Eh bien, là, je n'en ai plus.» De son côté, Jacques Barrot, président du groupe UMP à l'Assemblée

nationale, a noté qu'il n'y avait là «rien de scandaleux». «Ce n'est pas du tout en contradiction avec la volonté de donner en général à tous les Français des règles du jeu à peu près harmonisées quant à leur départ en retraite», a estimé Barrot.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

lachose a écrit le 10/06/2016 à 15:45 :

"En Allemagne cela se traduit déjà par une relative paupérisation d'un nombre important de retraités".

Et en plus, on sait ce qui va arriver, incroyable.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

lachose a écrit le 10/06/2016 à 15:43 :

Et les catégories sociales qui ont une durée de vie inférieure de 7 ans par rapport aux cadres du à la pénibilité du métier, 65 ans aussi ?

Si c'est la cas , cela ne va pas arranger la situation de recrutement dans ces métiers.

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Réponse de @Lachose le 10/06/2016 à 17:10 :

Il faut inciter fortement ses Enfants et tous les jeunes, à passer tous les concours Fonctios, n'importe lesquels pour être en sécurité de l'emploi à vie, et ne pas risquer le rejet de 50 à 67 ans, et avoir une carrière complète et donc une retraite. Les jeunes générations devront se voir éduquer dans une culture de peur du risque et conséquences dramatiques d'une carrière dans le privé, qui relève de plus en plus du casino, et du quitte ou double, à tout perdre : emploi, couple, maison, enfants aux études et avenir brisés, dépressions, santé ruinée. vie ruinée.

Signaler un contenu abusif

Patrickb a écrit le 10/06/2016 à 15:36 :

1) Les cotisations au Régime de pension du Canada sont plafonnées à 4,95% du salaire maximum de 54 900 dollars, soit 2544,30 maximum en 2016. Les prestations de retraite sont donc également plafonnées pour tous, parce que ce système ne connaît ni cadres, ni grouillots. 2) Toutes les entreprises n'offrent pas de régime de retraite (équivalent à une complémentaire en France) auquel abondent à la fois l'employeur et l'employé(e). 3) Le gouvernement Trudeau, comme tout gouvernement socialiste, n'est pas avare de promesses et mesures démagogiques, dont la retraite à 65 ans qui n'est pas tenable sur le long terme. À la réserve près, que si on est qualifié, on peut continuer à travailler ou à développer sa propre entreprise (plan B de tout Canadien). 4) les « compléments en capitalisation » sont en fait les parts de fonds mutuels dans lesquels les gens ont investi via leur régime de retraite d'entreprise, soit à titre individuel par l'entremise obligatoire d'un « conseiller ». Étant donné les douches froides des marchés financiers et les frais afférents auxdits placements, on comprend facilement que beaucoup hésitent de plus en plus :-)

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

lachose a écrit le 10/06/2016 à 15:29 :

"grâce à des décisions prises par les gouvernements de Raymond Barre, à plus de la moitié de la population salariée de cesser son activité avant ou à 60 ans"

Le pire , est que ce sont les mêmes qui votent aujourd'hui majoritairement dans les sondages pour une retraite à 65 ans ..pour les générations suivantes.Ah, nos ex- baby-boomers égoïstes jusqu'au bout.Il ne reste plus qu'à les regarder se pavaner aux Senoriales devant la télé .

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Sandra a écrit le 10/06/2016 à 15:20 :

Quelle torture de plus, et fausse solution, à infliger un départ à la retraite si tard, quand à partir de 50 ans et ce pendant 15 ans l'on est rien de mieux qu'un paria et déchet, pour les Offres d'Emplois du Marché. Les politiques soutiennent hypocritement et Cyniquement, l'on vit plus vieux, il faut retarder l'âge. La seule raison cachée et hypocrisie, est de faire en sorte que presque tous manquent entre 5 et 15 ans d'annuités de retraite par le chômage et fin de droits de chômage et R.S.A payé par les Dpts, pour verser à 67 ans des retraites misérables. Le nombre de Dépressions, d'études des enfants cassées, divorces, casses familiales, vont flamber plus encore

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Théophile a écrit le 10/06/2016 à 14:25 :

La retraite n'est en théorie qu'un service financier de salaire différé. Ce n'est pas de la solidarité. En principe vous touchez ce que vous avez cotisé modulo un calcul statistique et vous pouvez donc partir n'importe quand. Depuis votre premier salaire, vous versez un pourcentage sur un compte épargne logement, au moment que vous avez choisi vous achetez une maison avec votre épargne, aussitôt achetée vous la revendez en viager. Votre retraite c'est le bouquet plus la rente plus le loyer de la maison. Si on voulait raffiner, on prendrait en considération évidemment votre espérance de vie (une personne fragile doit pouvoir négocier un viager plus avantageux). Malheureusement la retraite d'aujourd'hui ça ne fonctionne pas aussi bien. En fait on ne sait pas la financer car on a fait l'impasse sur le capital, et par ailleurs on a cru bêtement que parce que la retraite se calculait avec les salaires passés elle devait être financée avec les salaires d'aujourd'hui. Bien sûr on voit bien que beaucoup de retraités de chez Renault ou PSA sont encore vivants mais qu'aujourd'hui beaucoup de français achètent des Volkswagen importées ou des Toyota fabriquées par des robots, bien sûr on sait que beaucoup d'anciens vendeurs en boutique sont en retraite mais qu'on commande aujourd'hui par internet, on sait tout cela, mais on ne fait pas le lien, on pense comme le COR que ça finira par s'équilibrer...Après il y a ce fameux âge fatal imaginé par des cadres dirigeants dont l'angoisse est justement de partir en retraite. Pour eux faire du consulting en pleine forme à 65 ans ou monter des briques depuis 18 ans jusqu'à cet âge par tous les temps, c'est évidemment la même contrainte. L'effort physique au travail, pour eux, c'est un concept. Pourquoi 65 ans d'ailleurs ? Pourquoi pas 70 justement comme le suggère Schäuble ? Déjà si on imaginait financer la retraite par la TVA (justement pour financer celles des ouvriers de chez Renault ou PSA ou des vendeurs en boutique), si on posait comme règle que la retraite ne sert qu'à consommer et ne doit pas être revalorisée plus vite que la consommation par français, on comprendrait qu'il suffit de maintenir constant le pourcentage de retraités pour être sûr de ne pas avoir de problème de financement. Ensuite on peut effectivement tenir compte de la pénibilité et on peut aussi avec une forte natalité limiter l'impact sur l'âge de cette contrainte en pourcentage. Mais tout cela semble bien compliqué pour nos hommes politiques qui préfèrent des règles simples et des réformes bêtement paramétriques...

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Gépé a écrit le 10/06/2016 à 12:44 :

Cette étude oublie deux choses essentielles; d'abord, l'effet des gains de productivité qui permettent de travailler moins pour une même production de richesses; ensuite, la notion de chômage qu'il faut considérer comme du temps libéré et qu'il faut répartir entre "non travail" et retraites. Ce temps de non travail doit être réparti et rémunéré. Le problème se résume à trouver un financement pour ce non travail; cela correspond à une contribution de l'énergie: une taxe sur l'énergie pour financer le chômage et les retraites. Qui est capable de développer cette idée qui correspond à basculer la fiscalité du travail sur la fiscalité énergétique. C'est une idée proposée par la fondation Nicolas Hulot, par Coe-Rexecode, par la note n°6 du CAE...

Répondre Suivre Signaler un contenu abusif

Réponse de charly10 le 10/06/2016 à 21:13 :

@gépé

Pourquoi encore taxer l'énergie ? A ce niveau, on pénalise toujours les moins favorisés. Et les transactions financières, qu'aucun politique n'ose toucher de peur de déplaire a la finance ;c'est pourtant là qu'il y a du grain à moudre.